

OFFRE D'ACHAT IRREVOCABLE

Le(s) soussigné(s),

M. _____

Domicilié(s) _____

Tél : _____ Mail : _____

Lieu de naissance : _____ Numéro Nat : _____

Déclare(nt) offrir la somme de : _____ euros

Pour l'achat de l'immeuble situé à : _____

Et mis en vente par l'AGENCE IMMOBILIERE Kevin Hanotiaux représentant le propriétaire.

Cette offre d'achat est : (Biffer les mentions inutiles)

- Ferme et définitive
- Faite sous réserve d'acceptation d'un prêt hypothécaire aux conditions normales du marché, pour un montant maximum de : _____ % (Quotité crédit)
- Autre(s) condition(s) : _____

Elle restera valable jusqu'au _____ 18 heures.

Fait à Le

Signature(s) des offrants

Rue de la Station 11 - 5060 Tamines

Tél : **071/312.312** - Mail : **info@immo-KH.com**

N° D'ENTREPRISE 0738.830.786 - IPI N° 509.044

RC prof. & Garantie de fonds : AXA BELGIUM numéro de police 730.390.160

Banque BE32 3631 9538 3302 - Compte de tiers BE14 3701 1897 0183

Renseignements utiles :

Etat civil des acquéreurs : célibataire – marié.e – divorcé.e – cohabitant.e légal.e

 célibataire – marié.e – divorcé.e – cohabitant.e légal.e

Notaire des acquéreurs : _____

Quotité du prêt hypothécaire : _____

Remarques :

Conditions générales :

- L'offrant mettra en garantie de cette offre auprès de l'agence immobilière Kevin Hanotiaux ou du notaire instrumentant à la date prévue pour la signature du compromis de vente **l'équivalent d'un montant de 5% du prix de vente.**
- Elle engage solidairement et indivisiblement le (la) ou (les) soussigné(s) à signer un compromis de vente au plus tard dans les 15 jours de l'acceptation de l'offre.
- Si le prêt est refusé, l'acquéreur devra faire parvenir une **lettre recommandée** indiquant le refus **d'au moins 2 banques.** A défaut de cette information, le prêt sera considéré comme obtenu à l'expiration de ce délai et la vente sera parfaite sur ce point.
- Toujours si le prêt est refusé, une indemnité pour l'indisponibilité temporaire du bien équivalente à 0,50% du prix de vente à partir de la date de la signature du compromis de vente et la date de la lettre recommandée informant l'agence immobilière du refus du prêt sera déduite sur montant de la garantie versée.
- Si le prêt est refusé en raison d'un fichage bancaire, une indemnité équivalente à 2% du prix de vente sera déduite de la garantie versée lors de la signature du compromis de vente.
- Dans le cas d'une révision du RC, l'acquéreur se réserve le droit de se rétracter si le montant du RC ne lui permet plus de bénéficier du taux réduit.

Rue de la Station 11 - 5060 Tamines

Tél : 071/312.312 - Mail : info@immo-KH.com

N° D'ENTREPRISE 0738.830.786 - IPI N° 509.044

RC prof. & Garantie de fonds : AXA BELGIUM numéro de police 730.390.160

Banque BE32 3631 9538 3302 - Compte de tiers BE14 3701 1897 01833